

les paroles du ministre des Affaires extérieures. On aient clairement à entendre que les nations intéressées feraient cause commune et que la décision de l'une d'elles de ne pas construire de navires de guerre lorsqu'une autre en construisait voulait dire que la première comptait sur l'autre pour ce qui est de l'utilisation des navires de guerre.

Si une nation compte sur une autre pour la construction d'avions et qu'elle s'abstient d'en construire à cause de cela, cette abstention repose sur la présomption que le pays qui possède une force aérienne l'utilisera pour l'effort commun. Si une nation qui grâce à son habileté et à ses ressources industrielles est en mesure de construire des chars blindés et autres lourds engins de guerre terrestres, concentre sa production dans ce domaine, tandis que d'autres ne le font pas, les nations qui sont dépourvues de ces engins de guerre compteront sur ceux de leurs alliées. Les paroles du ministre des Affaires extérieures ne sauraient avoir d'autre interprétation ni d'autre signification. De fait, cette entente considérée comme l'un des plus importants documents de l'histoire contemporaine, ne peut avoir d'autre sens.

Si cette interprétation est juste, le comité a dû éprouver un profond sentiment d'inquiétude et de regret de n'avoir pas été renseigné sur les changements qui s'opèrent dans l'organisation de nos forces de défense, conformément à cette répartition des tâches spéciales.

Une voix: Amen!

M. Macdonnell (Greenwood): Il ne fait que vous approuver.

M. Drew: Je suis heureux de recevoir l'appui d'au moins un député qui auparavant n'était pas convaincu et que j'ai converti à ma cause. L'Océan qui sépare de l'Europe notre pays et les États-Unis est un grand élément de protection qui nous crée cependant de réelles difficultés de transport. C'est un facteur dont nous devons tenir compte dans l'examen du problème. A l'ouest du rideau de fer, l'Europe compte 200 millions d'habitants qui sont évidemment prêts à former les armées nécessaires pour résister à toute attaque éventuelle. Ce qui s'impose dans la répartition des tâches, c'est que les nations qui sont à une certaine distance du théâtre de guerre fournissent les unités lourdes et puissantes qui pouvant évoluer très rapidement et en formation compacte, seront en mesure d'appuyer immédiatement, si la terrible nécessité s'en fait jamais sentir, les effectifs terrestres qui sont prêts à se porter contre ceux du seul ennemi qui puisse éventuellement menacer notre liberté. Il est donc évident que pour nous, de ce côté-ci de

l'Atlantique, toute application de ce concept de forces équilibrées signifie que nous nous appuierons à constituer une armée de l'air, des unités blindées, rapides et hautement destructives, qui pourront être transportées rapidement en Europe ou sur tout autre champ de bataille déterminé par les événements. Il y en a qui pensent qu'en envisageant ces choses sous leur vrai jour nous songeons à la guerre. Monsieur le président, c'est seulement en examinant les choses de cette façon que nous maintiendrons la paix. Ce qui peut rendre la guerre possible, c'est la pensée, chez l'agresseur, que ceux qui ont la force de défendre leur liberté seront incapables de s'allier promptement pour constituer une équipe de défense conjointe. La seule chose qui peut maintenir cette paix pour laquelle tant d'hommes et de femmes ont donné leur vie, il y a quelques années, c'est la pensée, chez ceux qui commandent aux seules forces d'agression existantes, que les forces de la liberté présenteront immédiatement un front commun, s'ils tentent de lancer leur force armée dans une agression.

A moins d'envisager la situation sous cet angle, nous n'avons pas le droit de parler de montants de ce genre. Si, en temps de paix, nous parlons d'engagements de 625 millions de dollars, c'est que nous croyons que le danger de guerre existe, que le seul espoir de maintenir la paix réside en des dépenses aussi considérables. Ces dépenses ne visent pas à maintenir des hommes et des femmes en uniforme, mais des troupes munies d'un équipement efficace dans le cas où elles devraient s'en servir. Il faut aujourd'hui nous demander quelle proportion de nos forces armées représente de fait une puissance d'attaque et non pas simplement une puissance d'attaque en voie de formation. Tant que nous n'atteindrons pas le point où chacune de nos forces armées sera prête à engager immédiatement le combat, nous ne mettons pas effectivement en pratique l'accord conjoint que nous avons conclu, et sur lequel se fonde si entièrement l'espérance qu'ont tous les peuples de la terre,—et je parle des pays situés au delà du rideau de fer autant que de nous-mêmes,—de voir régner la paix.

Le ministre de la Défense nationale a parlé de l'esprit magnifique qui anime l'armée de réserve. Chacun le reconnaît. Avant et pendant les deux Grandes Guerres, les Canadiens ont prouvé qu'il n'y avait pas de meilleures troupes de combat au monde lorsqu'on les formait et qu'on leur fournissait l'équipement voulu pour accomplir une tâche que, nous l'espérons, les Canadiens n'auront plus à accomplir pendant nos vies. Toutefois, si on considère l'armée de réserve et les fonds qui vont lui être affectés, il faudrait